



Demande d'information sur regroupement familial sur place

Par **dadi**, le 19/01/2011 à 14:58

Bonjour,
je viens vers vous car je suis dans une situation tres delicate :je suis un etudiant marocain je me suis marie en 2006 avec une marocaine résidante on a une petite fille en 2008 et un autre bientot on a fait une demande de regroupement sur place car je suis deja en france mais le probleme moi j'ai arret mes etudes et je travaillais en meme temps pour les depense de la famille et pour avoir mes papiers j'ai ete oblige de falcifie les documents et cela depuis 2007 notre demande de regroupement est rejete a cause des document falcifie je veux juste savoir ce que je risque et est ce que j'aurai le droita une deuxieme chance pour faire le regroupement et que ce que je dois faire par exemple le recours
cordialement
svp repondez moi vite car c urgent

Par **mimi493**, le 19/01/2011 à 15:26

normalement le regroupement familial sur place n'existe que pour les enfants mineurs.

Par **dadi**, le 19/01/2011 à 16:24

bonjour
mais oui ca existe comme mon cas je suis etudiant j'ai un titre de sejour et il fo aussi se marier

en france voila

Par **mimi493**, le **19/01/2011** à **21:34**

ça existe que si vous êtes en situation légale en France, ce qui n'est pas le cas, apparemment.

Par **dadi**, le **20/01/2011** à **00:08**

bonsoir

ba c je vous dis que je suis etudiant donc j'ai une carte d'un renouvelable

Par **mimi493**, le **20/01/2011** à **12:55**

[citation]pour avoir mes papiers j'ai ete oblige de falcifie les documents et cela depuis 2007
[/citation]

donc votre carte actuelle est frauduleuse, vous êtes actuellement en situation irrégulière, et vous avez avisé l'administration de ce fait en demandant le regroupement familial.

Par **dadi**, le **20/01/2011** à **12:57**

bonjour

oui mais moment de faire ce genre de betise on en pense pas
est ce que vous avez une idee???????????